Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2020-205

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture de Police

75-2020-07-01-014 - Arrêté n° 2020-00549 portant mesures de police applicables à Paris à l'occasion d'appels à manifester dans le cadre du mouvement dit des « gilets jaunes » le samedi 4 juillet 2020. (4 pages) Page 4

75-2020-07-01-012 - Arrêté n°2020-00550 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement. (1 page) Page 9

75-2020-07-01-013 - Arrêté n°2020-00551 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement. (1 page) Page 11

75-2020-06-29-015 - Arrêté n°DTPP 2020-0503 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 13

75-2020-06-29-029 - Arrêté n°DTPP 2020-502 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 16

75-2020-06-29-026 - Arrêté n°DTPP 2020-504 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 19

75-2020-06-29-028 - Arrêté n°DTPP 2020-505 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 22

75-2020-06-29-025 - Arrêté n°DTPP 2020-506 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 25

75-2020-06-29-022 - Arrêté n°DTPP 2020-507 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 28

75-2020-06-29-021 - Arrêté n°DTPP 2020-508 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 31

75-2020-06-29-020 - Arrêté n°DTPP 2020-509 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 34

75-2020-06-29-024 - Arrêté n°DTPP 2020-510 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 37

75-2020-06-29-030 - Arrêté n°DTPP 2020-511 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 40

75-2020-06-29-027 - Arrêté n°DTPP 2020-512 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 43

75-2020-06-29-031 - Arrêté n°DTPP 2020-513 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 46

75-2020-06-29-018 - Arrêté n°DTPP 2020-514 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 49

75-2020-06-29-023 - Arrêté n°DTPP 2020-515 portant modification dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 52

75-2020-06-29-019 - Arrêté n°DTPP 2020-516 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 55

75-2020-06-29-016 - Arrêté n°DTPP 2020-517 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 58
75-2020-06-29-017 - Arrêté n°DTPP 2020-518 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 61

Préfecture de Police

75-2020-07-01-014

Arrêté n° 2020-00549 portant mesures de police applicables à Paris à l’occasion d’appels à manifester dans le cadre du mouvement dit des « gilets jaunes » le samedi 4 juillet 2020.

CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2020-00549
portant mesures de police applicables à Paris à l'occasion d'appels à manifester dans le cadre du mouvement dit des « gilets jaunes » le samedi 4 juillet 2020

Le préfet de police,

Vu le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifié relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ;

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VII du titre V du livre V ;

Vu code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 431-9, 431-9-1 et R. 644-4 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 78-2-4 et 78-2-5 ;

Vu code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 70 et 72 ;

Considérant que, en application des articles L. 2512-13 du code général des collectivités territoriales et 72 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet de police a la charge, à Paris, de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que, en application de l'article 431-9-1 du code pénal, le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ; que, en application de l'article R. 644-4 du même code, le fait de participer à une manifestation ayant été interdite est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe ;

Considérant que, en application des réquisitions écrites du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, les officiers de police judiciaire et, sur l'ordre et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire, sont autorisés à procéder sur les lieux d'une manifestation et à ses abords immédiats à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages, ainsi qu'à la visite de véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique, conformément à l'article 78-2-5 du code de procédure pénale ;

…/…

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Considérant la déclaration déposée et les appels lancés de personnes se revendiquant du mouvement dit des « gilets jaunes », et relayés sur les réseaux sociaux, à se rassembler à Paris le samedi 4 juillet prochain dans le secteur des Champs-Elysées ; que, dans le contexte social et revendicatif actuel, il existe des risques sérieux pour que des éléments radicaux et à haute potentialité violente viennent se greffer à ce rassemblement ou se reportent en cortèges sauvages dans d'autres quartiers, avec pour objectif, outre de se rendre aux abords de la présidence de la République, de s'en prendre aux forces de l'ordre et de commettre des dégradations du mobilier urbain, comme ce fut le cas le mardi 2 juin dernier à l'issue de la manifestation interdite aux abords du tribunal judiciaire de Paris ou plus récemment de la manifestation des soignants et personnels du secteur de la santé le 16 juin sur l'Esplanade des Invalides ;

Considérant, à cet égard, que le secteur des Champs-Elysées a connu, lors de certains des samedi précédents, outre des scènes de vols et de pillages, des violences d'une exceptionnelle intensité et des dégradations graves commises par des groupes de casseurs mobiles, déterminés, habitués et intéressés au butin, avec pour objectifs d'en découdre avec les forces de l'ordre et de porter atteinte aux institutions et aux symboles du capitalisme ;

Considérant que, compte tenu du caractère systématique et récurrent de ces agissements depuis le début du mouvement dit des « gilets jaunes », qui excèdent le cadre de la liberté de manifestation et les désagréments qu'un rassemblement peut entraîner à l'égard des usagers dans ce secteur de la capitale, à la fois attractif et symbolique pour ce mouvement, des mesures de restriction ont été prises dans ce périmètre depuis le 23 mars 2019 ; que depuis lors ce secteur n'a pas connu le même niveau élevé de dégradation et de violence, alors que des incidents se sont produits dans d'autres lieux de la capitale, en particulier lors des manifestations intersyndicales précitées ;

Considérant, d'autre part, que le bas de l'avenue des Champs-Elysées est situé à proximité de la présidence de la République, mais également des ambassades des Etats-Unis et du Royaume Uni ; qu'il se trouve ainsi dans un périmètre dans lequel des mesures particulières et renforcées de sécurité sont assurées en permanence, notamment dans le contexte actuel de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé ; que cette portion de l'avenue des Champs-Elysées et les voies adjacentes situées dans le secteur de ces institutions ne constituent pas dès lors des lieux appropriés pour accueillir des manifestations revendicatives, en raison des fortes contraintes de sécurité qui pèsent sur ces sites ;

Considérant, en outre, que le samedi 4 juillet prochain d'autres rassemblements et événements se tiendront dans la capitale et sa proche banlieue, qui mobiliseront fortement les services de police et de gendarmerie pour en assurer la sécurité et le bon déroulement, dans un contexte de menace terroriste qui sollicite à un niveau élevé les forces de sécurité intérieure pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat, dans le cadre du plan VIGIPIRATE renforcé ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public, à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ; que répond à ces objectifs, une mesure qui définit un périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements présentant des risques de troubles graves à l'ordre public, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, celle des sites et institutions sensibles que sont notamment la présidence de la République et le ministère de l'intérieur, ainsi que les lieux de commerce de l'avenue des Champs-Elysées ;

…/…

Arrête :

TITRE PREMIER

MESURES INTERDISANT TOUT RASSEMBLEMENT SE REVENDIQUANT DES « GILETS JAUNES » AINSI QUE LE PORT ET LE TRANSPORT D'ARMES DANS CERTAINS SECTEURS DE LA CAPITALE

Art. 1er - Les cortèges, défilés et rassemblements déclarés, annoncés ou projetés de personnes se revendiquant des « gilets jaunes », ainsi que le port et le transport d'armes par nature et de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal, sont interdits le samedi 4 juillet 2020, avenue des Champs-Elysées, dans sa partie comprise entre la place Charles-de-Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Elysées, ainsi que dans un périmètre comprenant la présidence de la République et le ministère de l'intérieur et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Avenue Matignon ;
- Rue de Penthièvre, dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine ;
- Rue Roquépine ;
- Rue d'Anjou, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré ;
- Rue de la Ville l'Evêque, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou ;
- Rue Boissy d'Anglas ;
- Rue Royale ;
- Place de la Concorde, dans sa totalité ;
- Cours la Reine, dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue Franklin Delano Roosevelt, dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le Rond-point des Champs-Elysées ;
- Rond-point des Champs-Elysées.

TITRE II

MESURES DE POLICE APPLICABLES AUX ABORDS ET AU SEIN DES CORTEGES, DEFILES ET RASSEMBLEMENTS SE REVENDIQUANT DES « GILETS JAUNES »

Art. 2 - Sont interdits à Paris le samedi 4 juillet 2020 aux abords et au sein des cortèges, défilés et rassemblements se revendiquant des « gilets jaunes », le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime :

- D'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques ;
- Dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants ;
- D'objets destinés à dissimuler tout ou partie du visage afin de ne pas être identifié ;
- D'équipements de protection destiné à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.

…/…

TITRE III

DISPOSITIONS FINALES

Art. 3 - Les représentants sur place de l'autorité de police sont autorisés à prendre des mesures complémentaires à celles fixées par le présent arrêté, en fonction de l'évolution de la situation et lorsque les circonstances l'exigent.

Art. 4 - Le préfet, directeur du cabinet, le directeur de l'ordre public et de la circulation et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, communiqué au procureur de la République de Paris et consultable sur le site de la préfecture de police www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Fait à Paris, le 01 juillet 2020

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2020-07-01-012

Arrêté n°2020-00550 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

CABINET DU PREFET

ARRETE N°2020-00550

Accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à **M. Thomas BUREL,** gendarme, né le 17 février 1980, affecté au sein de la brigade de gendarmerie de l'air de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 01 juillet 2020

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-07-01-013

Arrêté n°2020-00551 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

CABINET DU PREFET

ARRETE N°2020-00551

Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à **M. Victor FERREIRA,** né le 17 août 1977 à Lagos (Portugal).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 01 juillet 2020

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-06-29-015

Arrêté n°DTPP 2020-0503 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 0503 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-777 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0187 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 9, rue des Batignolles à Paris 17ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-777 modifié du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 0503 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
9, rue des Batignolles
75017 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-029

Arrêté n°DTPP 2020-502 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 502 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-751 du 11 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0170 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 4 place de l'Hôtel de Ville à Paris 4ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-751 modifié du 11 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,
SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 502 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
4, place de l'Hôtel de Ville
75004 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-026

Arrêté n°DTPP 2020-504 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 504 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-776 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0169 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 2 rue de Bellevue à Paris 19ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-776 modifié du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 504 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
2, rue de Bellevue
75940 PARIS CEDEX 19

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-028

Arrêté n°DTPP 2020-505 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 505 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-780 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0192 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 3, rue du Faubourg Saint-Jacques à Paris 14ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-780 modifié du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 505 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
3, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-025

Arrêté n°DTPP 2020-506 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 506 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-779 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0162 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 5, avenue de la République à Paris 11ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-779 modifié du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 506 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
5 avenue de la République
75011 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-022

Arrêté n°DTPP 2020-507 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 507 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-783 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0186 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 48, avenue Mozart à Paris 16ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-783 modifié du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 507 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
48, avenue Mozart
75016 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-021

Arrêté n°DTPP 2020-508 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 508 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-778 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0242 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 20, rue de la Grange aux Belles à Paris 10ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-778 modifié du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 508 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
20, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-020

Arrêté n°DTPP 2020-509 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 509 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-782 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0194 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 74, avenue des Gobelins à Paris 13ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-782 modifié du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-509 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
74, avenue des Gobelins
75013 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-024

Arrêté n°DTPP 2020-510 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 510 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2016-230 du 15 mars 2016 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 16-75-0291 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 166, rue Raymond Losserand à Paris 14ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2016-230 modifié du 15 mars 2016 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,
SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 510 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
166, rue Raymond Losserand
75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-030

Arrêté n°DTPP 2020-511 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 511 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-784 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0195 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 124, avenue Émile Zola à Paris 15ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-784 modifié du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 511 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
124, avenue Émile Zola
75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-027

Arrêté n°DTPP 2020-512 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 512 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-1067 du 21 septembre 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0017 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 190, rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris 12ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-1067 modifié du 21 septembre 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 512 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
190, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-031

Arrêté n°DTPP 2020-513 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 513 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-1065 du 21 septembre 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0022 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 6, avenue de la Porte de Saint-Ouen à Paris 18ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-1065 modifié du 21 septembre 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 513 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
6, avenue de la Porte de Saint-Ouen
75018 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-018

Arrêté n°DTPP 2020-514 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 514 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-1066 du 21 septembre 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0027 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 212 rue de Charenton à Paris 12ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-1066 modifié du 21 septembre 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 514 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
212, rue de Charenton
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-023

Arrêté n°DTPP 2020-515 portant modification dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 515 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2017-898 du 8 août 2017 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 17-75-0218 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 100 bis, quai de la Râpée à Paris 12ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2017-898 modifié du 8 août 2017 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 515 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
100 bis, quai de la Râpée
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-019

Arrêté n°DTPP 2020-516 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 516 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-785 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0232 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 165, rue de la Convention à Paris 15ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-785 modifié du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 516 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
165, rue de la Convention
75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-016

Arrêté n°DTPP 2020-517 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 517 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2016-443 du 19 mai 2016 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 16-75-0383 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 8 rue de Belgrand à Paris 20ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2016-443 modifié du 19 mai 2016 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 517 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
8, rue Belgrand
75020 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG

Préfecture de Police

75-2020-06-29-017

Arrêté n°DTPP 2020-518 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 518 du 29 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2015-377 du 1er juin 2015 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 15-75-0339 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « RÉVOLUTION-OBSÈQUES.FR » situé 10, rue de Bellevue à Paris 20ème ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 9 juin 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à l'ajout d'un véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'arrêté DTPP n° 2015-377 modifié du 1er juin 2015 susvisé est complété par l'annexe jointe.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-518 du 29 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Révolution-Obsèques.fr**
10, rue de Bellevue
75019 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
BY-650-QL

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
DS-639-TY
EN-431-NX
FP-875-MV
BY-650-QL
AZ-397-QG